

Travail adapté

Tout le monde y gagne.

Les entreprises adaptées (EA) proposent de la sous-traitance de travaux à faible



valeur ajoutée effectués par des personnes reconnues travailleurs handicapés (au moins 80 % de l'effectif total). À l'exemple de Novea, installée à la pépinière d'entreprises de Saint-Junien depuis 2015, avec une importante activité de sous-traitance industrielle pour de grandes entreprises

locales. Les neuf salariés effectuent diverses tâches : numérisation de documents administratifs, ensachage de pièces, découpe de gaines électriques. La majorité souffre de problèmes de dos ou de posture. Pour les structures qui sous-traitent à une entreprise adaptée, les avantages sont nombreux :

outre le fait de les soulager sur des activités à faible valeur ajoutée, elles peuvent gagner en production tout en diminuant les coûts. Cela leur permet d'agir en faveur de l'emploi des personnes handicapées et de réduire le montant de leur contribution à l'Agefiph.

www.novea-services.com